

# **JOURNAL OFFICIEL**

**DE LA**

**REPUBLIQUE DU MALI**

**DECRET N°2015-0244/PM-RM DU 3 AVRIL 2015 PORTANT  
CONVOCATION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL  
EN SESSION EXTRAORDINAIRE**

---

**DECRET N°2015-0244/PM-RM DU 3 AVRIL 2015 PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL EN SESSION EXTRAORDINAIRE**

**LE PREMIER MINISTRE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°92-031 du 19 octobre 1992, modifiée, fixant l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du Conseil Economique, Social et Culturel ;

Vu le Décret n°94-177/P-RM du 05 mai 1994, modifié, fixant les conditions de désignation des membres du Conseil Economique, Social et Culturel ;

Vu le décret n°2015-0024P-RM du 29 janvier 2015 fixant la liste des membres du Conseil économique, social et culturel ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2015-0004/P-RM du 10 janvier 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil économique, social et culturel est convoqué en session extraordinaire à compter du lundi 20 avril 2015.

**Article 2** : L'ordre du jour de la session comporte les points suivants :

- installation du Conseil ;
- élection des membres du Bureau ;
- constitution des Commissions.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

**Bamako, le 3 avril 2015**

**Le Premier ministre,  
Modibo KEITA**

**Le ministre du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions,  
Madame DIARRA Raky TALLA**